

Equipe-projet Réseau de l'accompagnement n°2

Réunion du 28 avril 2022

Relevé de décisions (1)

Membres de l'équipe-projet

Structure	Nom
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement 22	Emilie LE JALLE
Conservatoire Botanique National de Brest	Marion HARDEGEN
Dervenn	Denoal RICHE
Direction Départementale des Territoires et de la Mer 35	Sébastien JIGOREL
Région Bretagne	Gaëlle NAMONT
Agence Bretonne de la Biodiversité	Anne-Hélène LE DU

(1) En bleu, les décisions actées en réunion

1- Les objectifs de la réunion

- Travailler sur la structuration du Réseau de l'accompagnement à partir de cas pratiques
- S'approprier la grille de diagnostic comme outil de travail commun du Réseau
- Partager les actualités du Réseau de l'accompagnement

2- Les principaux éléments partagés et points de vigilance :

Sur les actualités du Réseau de l'accompagnement :

- La question des modalités d'intégration des Observatoires Régionaux Thématiques reste à clarifier (Région-CBNB)
- Sur les expertises disponibles au sein du Réseau et le travail de phoning en cours réalisé par l'ABB auprès de chaque contributeur pour affiner les compétences disponibles, il sera important que les travaux de l'équipe-projet permettent de définir les critères d'un bon accompagnement (Région)
- **Les demandes reçues via l'interface arrivent pour certains acteurs dans les spams, il faudra apporter des correctifs à ce problème.**

Sur la structuration du Réseau à partir du cas pratique des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

- Importance d'adapter l'accompagnement selon la maturité du projet (Région-CAUE)
- **Le schéma d'accompagnement présenté devra intégrer encore plus la phase amont du projet (DDTM 35 – CAUE-Région- Dervenn)**
- Intéressant d'imaginer des « offres d'accompagnement » différenciées selon le niveau de maturité du projet et l'ingénierie disponible et de traduire ces offres via des logigrammes (ABB)
- La grille de diagnostic pourra constituer un document ressource du Réseau sans toutefois devoir circuler entre acteurs de l'accompagnement. Cela pose la question de comment faire circuler autrement l'information entre contributeurs du Réseau (DDTM 35)
- Sur les délais de réponse à la sollicitation du Réseau par le porteur de projet, la temporalité et le rythme sont souvent fixés par le porteur de projet lui-même. Important de laisser le porteur de projet être acteur de son projet (Région-Dervenn-CAUE-DDTM 35)
- Importance de déclencher toutefois rapidement un premier RDV téléphonique
- La mise à disposition d'outils contribuera à alléger l'accompagnement en phase amont (cahier des charges par exemple) (Région)
- Le logigramme de la loi MOP peut nourrir utilement les réflexions de l'équipe-projet (langage commun et phasage de l'accompagnement)
- **Le logigramme qui sera imaginé à partir du schéma d'accompagnement devra servir au plus grand nombre de projets (Dervenn)**

3- La suite :

Action	QUI ?
Amélioration de la grille de diagnostic et envoi des propositions d'amélioration pour le 3 juin	Equipe-projet
Envoi du logigramme loi MOP	Denoal RICHE
Travail sur le schéma -retour des commentaires pour le 3 juin	Equipe-projet
Propositions de modalités de circulation de l'information pour le 3 juin	Equipe-projet
Réalisation d'un logigramme adapté aux projets biodiversité BZH	ABB
Rédaction du relevé de décision	ABB
Correctifs interface MaQuestion	ABB
Préparation de La dépêche (support d'animation du Réseau des contributeurs)	ABB
Partage des documents sur l'espace de travail collaboratif	ABB

